

La LCL s'active pour contrer les tentatives de phishing

A la suite d'une tentative de fraude informatique de type visant ses clients internautes, la LCL a immédiatement pris des mesures.

Après une phase de fermeture des accès aux sites transactionnels, la banque annonce la réouverture de ceux-ci avec une limitation temporaire de deux fonctionnalités : -tout d'abord, l'arrêt des virements ponctuels vers des comptes de tiers, -et ensuite, l'impossibilité d'enregistrer des RIB externes. Le crédit lyonnais annonce la mise en place d'une procédure de modification des codes d'accès après contact personnalisé avec un conseiller pour les clients victimes de la fraude. La banque a procédé à une large information du réseau commercial pour un accueil personnalisé des clients victimes du phishing, et aussi à l'information de l'ensemble de la profession via la Fédération Bancaire Française. Enfin, le groupe annonce la saisine des autorités judiciaires et le dépôt d'une plainte contre X. La LCL rappelle qu'une large information destinée à mettre en garde les internautes contre les risques liés au phishing est disponible en permanence sur son site internet qui comporte notamment une partie entièrement dédiée à la sécurité du poste informatique.